



VOSGES SECRÈTES  
la Communauté de Communes de  
la Porte des Vosges Méridionales

10 communes  
**CTEAC**  
Contrat Territorial  
Éducation Artistique et Culturelle

## PROJET SCOLAIRE 2025-2026

# Appel à candidature à destination des établissements scolaires sur le thème du voyage



## Engagez-vous pour que vos élèves vivent une nouvelle expérience culturelle !

Pour offrir aux habitants des **10 communes**, plusieurs partenaires se sont rassemblés pour permettre et faciliter aux acteurs du territoire la mise en place de projets culturels, artistiques et pédagogiques. Ce partenariat est contractualisé par le **Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle** signé entre la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, le Conseil Départemental des Vosges, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le partenariat, décrit ci-après, répond à :

- la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle
  - la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)
- <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide-ne-pas-supprimer/Circulaire-du-10-mai-2017-EAC.pdf>



EN SAVOIR PLUS  
[www.ccpvm.fr](http://www.ccpvm.fr)

## Éducation artistique et culturelle (EAC)

Chaque projet d'EAC doit être construit sur la base des 3 piliers suivants. Ils permettent un réel parcours de découverte d'une pratique avec un **artiste intervenant professionnel**.

### Parcours



#### RENCONTRER

**VOIR** : rencontrer les œuvres, patrimoines, artistes, professionnels de la culture



#### PRATIQUER

**FAIRE** : s'initier aux processus de création et pratiquer une activité artistique



#### S'APPROPRIER

**RÉFLÉCHIR** : construire son esprit critique par de la réflexivité et de l'apport en connaissances

Les projets scolaires s'adressent aux établissements de tous niveaux (école maternelle, primaire, collège, lycée, etc.). Il existe **plusieurs formats de projets** permettant l'intervention d'un artiste professionnel : les projets fédérateurs et les itinéraires culturels.

### Un projet fédérateur

Durée	16h à 40h d'interventions d'un <b>artiste ou d'une compagnie professionnelle</b>
Publics concernés	construction du projet pour au minimum 3 classes d'un ou plusieurs établissements scolaires

### Un itinéraire culturel "Vosges Secrètes"

Un parcours d'une journée ou d'une demi-journée à la découverte des structures culturelles du territoire ainsi que de diverses pratiques artistiques. Le contenu de l'itinéraire culturel est à concevoir en collaboration avec l'établissement scolaire demandeur.

**Pour chaque projet, il est vivement conseillé de contacter les personnes ressources pour vous soutenir dans la construction de ces projets. (voir ci-contre)**

## Calendrier 2025-2026

12 mai 2025	Ouverture du dépôt de projet sur Adage
Mai - Juin 2025	Construction des projets
30 juin 2025	<b>Clôture du dépôt des projets sur Adage</b>
Automne 2025	Commission de validation des projets
Janvier - juin 2026	<b>Réalisation du projet avec l'artiste</b>
Juin 2026	<b>Restitution du projet</b>

## Critères de financement

Une priorité sera donnée aux établissements n'ayant pas encore bénéficié de cet appel à projet. L'objectif du CTEAC visant, au fur et à mesure, à apporter **l'art et la culture auprès de tous les enfants et jeunes du territoire**

Les critères de validation des projets seront les suivants :

- cohérence artistique avec la thématique de cet appel à projet : **"voyage"**
- organisation de sorties culturelles complémentaires, notamment vers des partenaires culturels locaux
- qualité du montage du projet et des contenus pédagogiques
- cohérence budgétaire
- création d'une restitution permettant de valoriser le travail réalisé

## Qui contacter ?

<b>Coordinatrice du CT-EAC</b> Lolane COURNEZ 06 17 20 69 43 lolane.cournez@ccpvm.fr	Premier degré	
	<b>Conseiller pédagogique départemental arts visuels, théâtre, danse</b> Hugues Gerbaut 03 29 64 80 58 hugues.gerbaut@ac-nancy-metz.fr	<b>Conseiller pédagogique départemental éducation musicale</b> Philippe Bonnard 03 29 64 80 61 philippe.bonnard@ac-nancy-metz.fr
	Second degré	
<b>Délégué Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle - Adjoint - Référent EAC - Vosges</b> Stéphane Mathieu 03 83 86 21 37 stephane-pascal.mathieu@ac-nancy-metz.fr		